

APPEL A PROJET N°1

PROJET DE TERRITOIRE 2019-2040

**PENSER L'OFFRE DE SOINS SUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE ALF EN TRAVAILLANT AVEC LES
PROFESSIONNELS DE SANTE**



**Soutien aux investissements de
Maisons de santé pluridisciplinaires**

Date limite de dépôt des candidatures : 15/12/2019

ATTRACTIVITE ET OFFRES DE SOINS : UNE PRIORITE INTERCOMMUNALE

Le présent appel à projet vise à accompagner les communes dans leurs projets d'investissement relatif à l'offre de soins.

Par cette démarche, en aidant les communes, **ALF entend répondre à une stratégie intercommunale.**

L'objectif d'ALF est de mailler le territoire avec une offre de soins organisée en réseau autour d'un pôle de santé ambertois

Le présent appel à projet vérifiera que le projet communal :

- 1) S'inscrit dans le projet territorial de santé d'Ambert Livradois Forez
- 2) Conforte la communauté professionnelle de santé
- 3) S'inscrit dans un partenariat avec l'hôpital

Pour que le projet puisse se traduire dans les faits, il paraît important de s'appuyer sur la mobilisation des professionnels de santé. Ce type de démarche est l'occasion d'enclencher une dynamique intercommunale qui vise à renforcer l'offre de soins de la commune.

Constats sur l'offre de soins :

- La démographie médicale et le vieillissement de la population vont aggraver des situations d'offre médicale déjà tendues
- L'organisation des services de soins reste une préoccupation communale alors que l'échelle de réflexion en matière d'offre de soins doit s'adapter aux besoins de pratiques collectives
- ALF doit inciter à une organisation de l'offre de soins à l'échelle de son territoire.
- Le projet d'organisation de l'offre de soins doit s'organiser en co-construction avec les professionnels de santé
- Les réseaux des Maisons de santé doivent conduire la mise en place du projet de santé.

Engagements des communes candidates :

Les communes candidates s'engagent :

-à accompagner les médecins dans leurs parcours d'installation : Logements adaptés, Découverte du territoire, des services disponibles....

ALF s'engage :

-A animer les groupes de médecins en conditionnant l'intervention publique au respect de règles de pratiques à l'échelle d'ALF

-à rechercher des médecins pour permettre des conditions d'exercices compatibles avec le respect de la vie privée des praticiens

-A créer les conditions de la mutualisation entre médecins en travaillant sur les moyens humains et les matériels: Télémédecine, Aide à la mobilité, Partage d'expérience, Acquisition de matériel médical, Secrétariat mutualisé, Messagerie sécurisée, Salle de réunion, équipements sportifs, Pôle de remplacement en lien avec l'hôpital.

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER D'ALF



Les principes de l'appel à projet

Les communes retenues dans le cadre de cet appel à projet bénéficieront d'un **accompagnement intercommunal (Ingénierie de projet)** pour intégrer le projet communal dans le **projet de santé du territoire**.

Les équipes-projets intercommunales accompagneront les élus communaux dans **l'identification des enjeux**, puis à la définition et la hiérarchisation des **axes d'intervention**. Ces orientations seront ensuite traduites de manière opérationnelle à travers le **projet d'investissement** dimensionné aux besoins et phasé dans le temps.

Pour faciliter la réussite de ce type d'appel à projet, il sera demandé aux communes:

- d'adopter une approche transversale (multithématique, interaction des différentes échelles du territoire...)
- de coconstruire la démarche avec les professionnels de santé
- d'analyser les pratiques actuelles et de les mettre en adéquation des besoins des professionnels et de la population
- d'impliquer les habitants à travers une démarche de concertation
- de prévoir le fonctionnement (animation notamment) sur le court, moyen terme pour le bon fonctionnement du projet

Les périmètres d'étude

Dans ce premier appel à projet, seules les communes qui candidatent sur des équipements nouveaux de santé pluridisciplinaires seront éligibles.

L'enveloppe globale inscrite à titre prévisionnel sur le budget 2020 est de 100 000 €.

Les compétences requises

Au-delà de l'approche bâimentaire, la commune devra constituer aux côtés de la communauté de communes une équipe projet pluridisciplinaire.



Le temps estimé

La réalisation concrète des investissements (démarrage des travaux) devra se dérouler dans l'année suivant la notification de la délibération intercommunale d'attribution d'un fond de concours. (Cf règlement de Fonds de concours)



Le montant prévisionnel

Il est estimé entre **10 000€ et 100 000 €** selon la pertinence du projet au regard des ambitions du Projet de territoire et le respect des conditions réglementaires d'attribution d'un fond de concours.

Le rétroplanning prévisionnel

NOVEMBRE 2019 : DIFFUSION DE L'APPEL A PROJET

15 DECEMBRE 2019 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

15 DECEMBRE – 15 JANVIER 2019: ANALYSE DES CANDIDATURES

JANVIER A FEVRIER 2020: BUREAU COMMUNAUTAIRE ET CONSEIL

LES MODALITES DE PARTICIPATION



Les communes éligibles

Dans ce premier appel à projet du projet de territoire, seules les communes qui candidatent sur des équipements bâtimentaires de santé seront éligibles.

Cet appel à projet s'adresse à la fois aux communes :

- **confronter à des problématiques d'organisation de services de soins de proximité**
- **souhaitant anticiper une perte d'attractivité** afin de maintenir et d'accueillir des habitants.



Les engagements

Pour ALF

AMBERT LIVRADOIS FOREZ s'engage à **accompagner techniquement et financièrement les communes** retenues, tel que décrit dans le présent document et le règlement de fonds de concours d'ALF.

La communauté de communes versera le fond de concours après vérification du respect de la charte d'engagement par la commune bénéficiaire en respect du règlement de fonds de concours.

Pour les communes retenues : adoption de la charte d'engagements

Pour l'élaboration de son projet, les communes retenues s'engagent clairement dans le projet intercommunal :
_à adopter une approche transversale (multithématique, interaction des différentes échelles du territoire...)

- _à coconstruire la démarche avec les professionnels de santé
- _à impliquer les habitants à travers une démarche de concertation
- _à prévoir des crédits budgétaires de fonctionnement (animation notamment) sur le court, moyen terme pour le bon fonctionnement du projet
- _à communiquer sur le projet de territoire et l'accompagnement d'ALF
- _à participer aux retours d'expériences pouvant être organisés par ALF
- _à autoriser ALF à exploiter et communiquer sur les résultats du projet.
- _à tenir régulièrement informées les partenaires de l'avancée du projet

En acceptant le fond de concours intercommunal, la commune s'engage automatiquement au respect des éléments précités



Le dossier de candidature

Les pièces à fournir

Une lettre de motivation. A titre d'exemple, ce courrier pourra notamment comporter les éléments suivants : l'historique des réflexions sur ce sujet, les raisons et les motivations de la commune, les enjeux pour la commune, les améliorations attendues, les problématiques rencontrées, etc.

Une délibération du conseil municipal approuvant la démarche (méthodologie, plan de financement) et autorisant le maire à déposer une candidature

La signature du présent appel à projet : il reprend les grands principes de la démarche ; principes que la commune s'engagera à respecter.

Le dossier de candidature complété et signé. Une trame est proposée aux communes. Elle comporte notamment : l'identification du porteur de projet, une présentation générale de la commune, une présentation des projets communaux, les problématiques rencontrées, la stratégie envisagée par la commune dans le contexte intercommunal et les attentes vis-à-vis de l'appel à projet.

Toutes pièces manquantes au dossier rendront non éligible la candidature.

La forme attendue

Les dossiers de candidature et les pièces annexes demandées devront être remis pour le 15 décembre 2019, 12h en **2 exemplaires papiers**.

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Appel à projet N°1

M. le Président

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

15 Rue du 11 Novembre

63600 AMBERT

1 exemplaire en version pdf à envoyer à : johan.rougeron@ambertlivradoisforez.fr

Les modalités de sélection

Les critères de sélection

Lors de l'évaluation des candidatures, quelques sujets feront l'objet de l'attention particulière du comité de sélection afin de choisir au mieux les dossiers qui seront retenus :

- l'adéquation entre le projet présentée et l'appel à projet
- Le respect des ambitions du projets de territoire : du projet de santé territorial (communauté professionnelle territoriale de santé du territoire d'ALF)
 - le respect de la charte d'engagement communale
- la vision prospective aux différentes échelles de la problématique
 - la qualité du dossier de candidature

Le jury de sélection

Le comité de sélection sera composé à la fois :

- Bureau d'ALF
- d'experts et/ ou de partenaires institutionnels à titre consultatif

Ils auront pour mission d'analyser les dossiers et de participer aux auditions des candidats.

Informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, Vous pouvez contacter :

JOHAN ROUGERON

DGSA

06 32 16 85 83

johan.rougeron@ambertlivradoisforez.fr